



Règlement du championnat régional

3 contre 3

Ligue Régionale Pays de la Loire

Version 2023/2024



SOMMAIRE

1. Instance d'organisation	3
2. Formule sportive	3
2.1. Règles du jeu	3
2.2. Divisions	3
2.3. Saison régulière	3
2.4. Phases Finales.....	4
3. Qualification des clubs et des joueurs	5
3.1. Affiliation des clubs	5
3.2. Adhésion des joueurs	5
3.3. Mobilité entre équipes d'un même club.....	5
3.4. Mobilité entre joueur de clubs différents	6
4. Équipements du terrain	7
4.1. Rink	7
4.2. Buts.....	8
5. Adaptation au jeu en 3 contre 3.....	8
5.1. Distance réglementaire lors d'une situation arrêtée	8
5.2. Lieu d'une remise en jeu	8
5.3. Lieu d'un coup franc	8
5.4. Durée et nombre de pénalités	8
6. Organisation des tours de compétition	8
6.1. Organisateurs.....	8
6.2. Publicité autour de l'événement.....	9
6.3. Report des rencontres.....	9
7. Arbitrage.....	9
8. Commission de discipline	10
8.1. Commission de discipline de 1ère Instance	10
8.2. Commission de discipline d'appel.....	10
9. Validité.....	10

1.

Instance d'organisation

Le championnat régional de 3 contre 3 des Pays de la Loire est organisé pour la première fois par le conseil d'administration de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire (L.R.F.P.L.) pendant la saison 2021/2022.

Un groupe de travail dédié lui est consacré.

2.

Formule sportive

2.1. Règles du jeu

Les règles du jeu sont les mêmes que celles utilisées en internationales 5 contre 5 définies par l'IFF ainsi que le règlement du championnat de France mais adaptées à un terrain 3 contre 3.

Le règlement s'applique pendant la saison 2023/2024 au championnat régional de 3 contre 3.

2.2. Divisions

Le championnat régional de 3 contre 3 des Pays de la Loire se compose d'une division. Elle réunit les équipes inscrites des Pays de la Loire en une poule unique.

2.3. Saison régulière

2.3.1. Principes généraux

Chaque équipe rencontre l'intégralité de ses adversaires en un ou deux matches par journée.

Le nombre de journées dépend du nombre d'équipes inscrites. Chaque club de la région Pays de la Loire ayant inscrit une (ou plusieurs équipes) organisera une journée de saison régulière.

Des aménagements peuvent être étudiés par le conseil d'administration de la ligue, à la demande des clubs. Ces aménagements peuvent être éventuellement mis en œuvre s'ils sont acceptables par les autres clubs, et ne perturbent pas le bon déroulement général de la compétition.

Des matches décalés peuvent en outre être organisés en cas de besoin.

2.3.2. Calendrier

Le début de la saison est prévu, au plus tard, en novembre et doit s'achever au plus tard en mai, et, sauf cas de force majeure, au moins deux semaines avant les play-offs.

Le calendrier de la saison sera transmis à tous les clubs dans les délais les plus brefs.

2.3.3. Durée des rencontres

Les rencontres de saison régulière se déroulent en une période de 10 minutes : 8 minutes de temps continu suivies de 2 minutes de temps effectif.

Les matchs aboutissent à la victoire d'une des deux équipes ou à une égalité.

2.3.4. Classement

Les rencontres de saison régulières donnent lieu à un système de classement à l'issue de chaque journée de rencontres :

<u>Victoire</u>	<u>Match nul</u>	<u>Défaite</u>
2 pts	1 pt	0 pt

Un forfait constaté avant le début d'un match ou constaté selon les modalités d'un manquement aux règles de mobilité ne rapporte aucun point au classement et vaut défaite 3-0.

En cas d'égalité de points dans le classement, il sera procédé une prise en compte des éléments suivants, dans l'ordre :

- 1) *Différence générale de buts*
- 2) *Différence particulière de buts*
- 3) *Nombre de buts marqués*
- 4) *Nombre de minutes de prison*
- 5) *Tirage au sort*

2.4. Phases Finales

2.4.1. Principes généraux

Quelles que soient le nombre d'équipes inscrites au championnat 3 contre 3, seules les 4 premières au classement à l'issue de la saison régulière sont qualifiées pour les play-offs (les équipes classées 5^{ème} et plus conservent leur place à l'issue de la saison régulière).

Cette phase de playoffs est organisée sur deux tours se jouant la même journée, chez un club volontaire.

Le premier tour est composé d'une demi-finale opposant le 1^{er} au 4^{ème} de la saison régulière, puis d'une autre demi-finale opposant le 2^{ème} au 3^{ème}.

Au deuxième tour, les vainqueurs de ces deux demi-finales s'opposent lors d'une finale ; les vaincus s'opposent pour la troisième place.

Les deux tours (demi-finales et finales) fonctionnent de la même manière : pour gagner, il faut battre son adversaire deux fois (au meilleur des 3 matches). Les équipes s'affrontent donc deux ou trois fois (match 1, match 2 et match d'appui si nécessaire) lors de matchs alternés au sein de chaque tour.

2.1.1. Calendrier

Les dates et lieux des journées de phases finales seront confirmés en cours de saison.

2.4.2. Durée des rencontres

- Au premier tour, les rencontres se déroulent en une période de 10 minutes (8 minutes de temps continu suivies de 2 minutes de temps effectif).
- Au deuxième tour, les rencontres se déroulent en une période de 10 minutes en temps effectif.

Les matchs aboutissent tous à la victoire d'une des deux équipes, avec, le cas échéant, une séance de tirs au but dans laquelle un même joueur ne peut tirer deux fois successivement. La séance se compose d'au minimum trois tirs par équipes.

2.4.3. Qualification de joueurs

Afin de participer aux play-offs, un joueur doit avoir participé à au moins deux journées de la saison régulière du championnat de 3 contre 3.

3.

Qualification des clubs et des joueurs

3.1. Affiliation des clubs

Les clubs souhaitant participer au championnat régional de 3 contre 3 des Pays de la Loire doivent être affiliés à la ligue régionale de Floorball des Pays de la Loire, être à jour de leur cotisation d'affiliation et être en mesure d'occuper un siège au sein du groupe de travail dédié.

3.2. Adhésion des joueurs

L'inscription au championnat régional des Pays de la Loire est gratuite pour les joueurs. Toutefois, les joueurs de chaque équipe doivent être membres de la FFFL ou d'une fédération affinitaire à jour de leur cotisation d'adhésion, et justifier d'une assurance pour la pratique du floorball, souscrite auprès de la FFFL ou de leur fédération affinitaire en même temps que l'adhésion, ou auprès d'un autre organisme ayant délivré un justificatif officiel d'assurance. Pour être autorisé à participer à un match du championnat régional des Pays de la Loire 3 contre 3, un joueur doit être licencié au sein de son club avant ce match ou avoir été prêté et peut évoluer parallèlement dans tout autre championnat de floorball.

3.3. Mobilité entre équipes d'un même club

Un joueur ne peut pas jouer le championnat dans deux équipes d'un même club.

3.4. Mobilité entre joueur de clubs différents

3.4.1. Mobilité des joueurs prêtés

Un joueur licencié dans un club français peut être prêté à un club participant au championnat régional 3 contre 3 à condition que son club respectif ne soit pas inscrit au championnat régional de 3 contre 3 des Pays de la Loire.

3.4.2. Mobilité en cas de manque de joueurs

Afin d'éviter tout forfait à une journée, l'article 3.4.1 permet au groupe de travail de prêter des joueurs sur demande. Toute équipe en sous-effectif à une journée du championnat régional 3 contre 3 doit contacter le groupe de travail au moins huit jours avant la journée et présenter le consentement d'un joueur extérieur à l'équipe et de son club d'origine afin de soumettre la demande d'un prêt. Le prêt n'est autorisé qu'après réception d'une réponse positive du groupe de travail.

Les joueurs prêtés sont considérés comme membre de l'équipe à partir du moment où ils participent à un match. Ils ne peuvent donc ne plus être prêtés à une autre équipe. Vous pouvez jouer avec plusieurs joueurs prêtés.

Une équipe composée d'un ou plusieurs joueur(s) prêté(s) durant un match ne peut pas compter plus de 6 joueurs et 2 gardiens.

Tout manquement aux règles précitées pénalise chaque match concerné d'un forfait et le comptabilise comme une défaite 3 à 0.

3.4.3. Exception : cas d'un engagement d'une équipe féminine

Afin de permettre le développement et promouvoir la pratique du floorball féminin au sein de notre région, et afin de pas sanctionner d'un ou plusieurs forfaits potentiels, les instances de la Ligue Régionale autorisent le prêt exceptionnel d'un joueur (ou d'une joueuse) d'une équipe inscrite au championnat régional 3 contre 3 des Pays de la Loire à l'équipe féminine. Ce joueur (ou cette joueuse) sera autorisé à rejoindre son équipe initiale lors des prochaines journées.

4.

Équipements du terrain

4.1. Rink

Les matchs de Championnat doivent se jouer avec un rink homologué IFF ou FFFL.

Toutes les dimensions sont données en mètres.

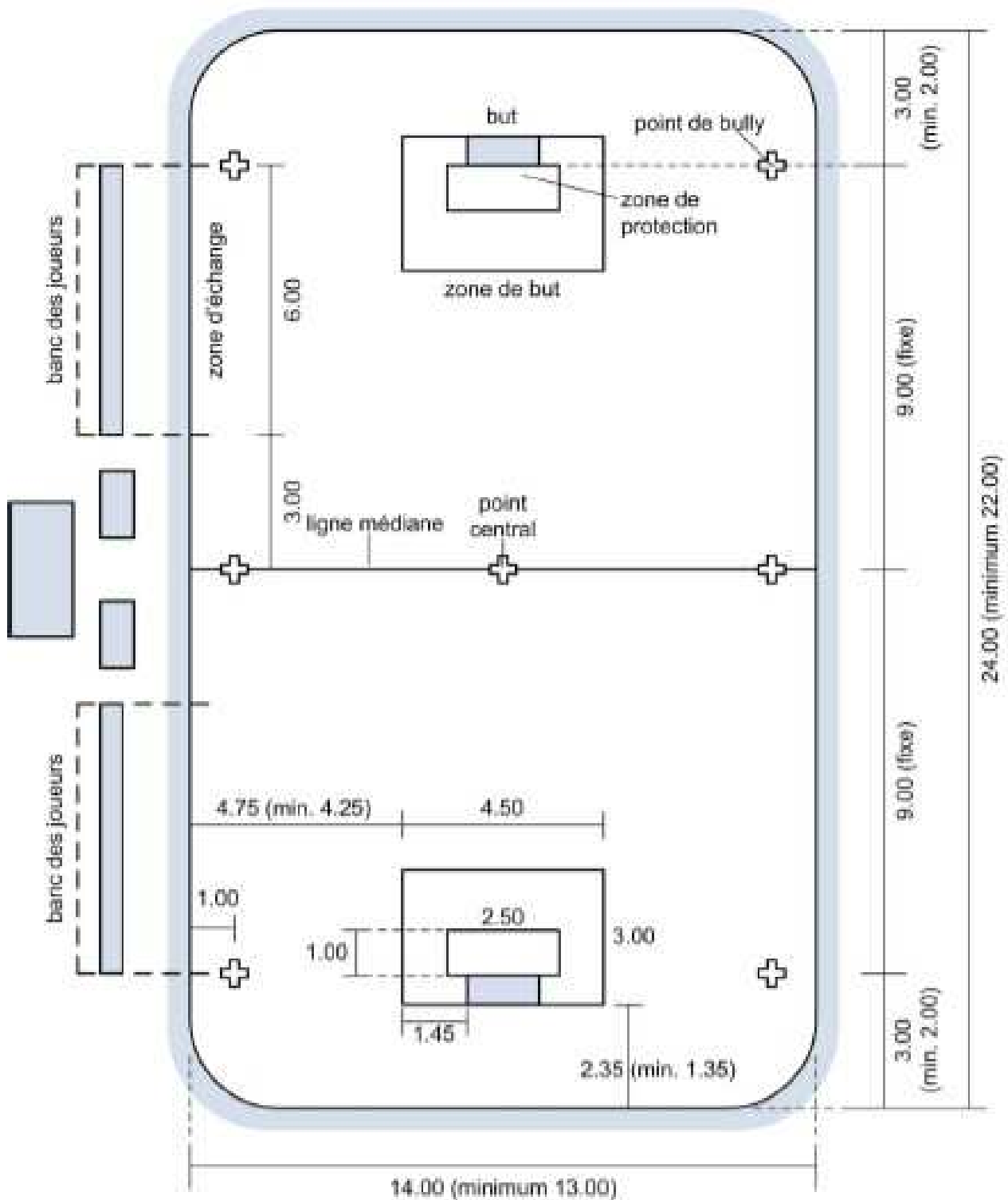


Schéma du terrain

4.2. Buts

Les buts utilisés doivent être homologués IFF ou FFFL ou à défaut être aux dimensions officielles(115x160) et non pliables.

5. Adaptation au jeu en 3 contre 3

5.1. Distance réglementaire lors d'une situation arrêtée

Tous les joueurs, sauf le ou les joueurs concernés par un engagement, une remise en jeu ou un coup franc, doivent immédiatement se positionner à au moins 2 m de la balle, crosses incluses(et non 3 m).

5.2. Lieu d'une remise en jeu

La distance maximale au bord du rink est de 1 m (et non 1,5 m).

5.3. Lieu d'un coup franc

Un coup franc ne s'exécute jamais à moins de 2.5 m de la zone de but (et non 3,5 m)

5.4. Durée et nombre de pénalités

Une pénalité de banc implique l'exclusion temporaire du joueur concerné pendant 1 min (respectivement 2 min) sur le banc des pénalités (et non 2 min (respectivement 5 min))

Une équipe ne peut purger simultanément qu'une seule pénalité de temps.

Si plus d'un joueur d'une même équipe doit purger une pénalité, l'équipe a le droit de continuer de jouer avec deux joueurs. Dans ce dernier cas, les pénalités sont cumulées.

6. Organisation des tours de compétition

6.1. Organisateurs

La Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire délègue l'organisation des journées de championnat à des clubs qui ont préalablement déposé auprès de la Ligue leur candidature pour organiser une ou plusieurs journées de championnat.

Le choix des villes est réalisé sous réserve de la confirmation des réservations afin d'assurer la disponibilité d'un gymnase approprié à la pratique du floorball.

6.2. Publicité autour de l'événement

S'appliquent les restrictions prévues par la loi Evin relative au tabac et aux boissons alcoolisées, ainsi qu'à tout slogan à caractère racial, politique, religieux, pornographique ou contraire aux bonnes mœurs et à l'éthique.

Toute communication autour du championnat doit impérativement comporter le logo officiel France Floorball et le logo de la Ligue Régionale.

Les logos des collectivités locales peuvent être librement exposés, de même que les logos des partenaires de la Ligue précédés de la mention "Partenaire(s) officiel(s) de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire".

Par ailleurs, dans l'optique de respecter les partenariats conclus au niveau régional par la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire, l'organisateur veille à écarter toute confusion possible, laissant entendre que l'un de ses partenaires locaux est associé à la Ligue ou au Championnat Régional.

Pour cela, il doit faire précéder tout logo ou groupe de logos de la mention suivante : "Fournisseur(s) officiel(s) de X" ou "Partenaire(s) officiel(s) de X », X étant le nom du club organisateur.

6.3. Report des rencontres

Lorsque, par la suite d'une décision de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire, une journée de rencontres est remise à jouer ou rejouer, les modalités de report devront être présentées le plus rapidement à la commission compétition afin que le calendrier de jeu soit mis à jour

7.

Arbitrage

Chaque équipe participant au championnat régional de 3 contre 3 doit être en mesure de présenter au moins une paire d'arbitres lors de chaque journée auquel elle participe.

8.

Commission de discipline

8.1. Commission de discipline de 1ère Instance

La Commission de discipline de 1^{ère} instance est nommée par le conseil d'administration de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire.

Elle est composée de 3 membres.

8.2. Commission de discipline d'appel

La commission de discipline d'appel est nommée par le conseil d'administration de la Ligue Régionale de Floorball des Pays de la Loire.

Elle est composée de 3 membres.

9.

Validité

Le présent règlement a été voté et adopté lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale des Pays de la Loire, le 30/06/2023.

Le présent règlement est de ce fait validé à partir de la saison 2023-2024 du Championnat Régional des Pays de la Loire.

Il est valable dès sa publication et jusqu'à publication d'une mise à jour.

Sa validité prendra fin au plus tard à la date de l'Assemblée Générale de l'année civile qui suit.

Tout participant au Championnat Régional est réputé avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter dans son intégralité.

Ce règlement est sous réserve de modifications éventuelles de la part de la Commission des Compétitions.

Le Président de la Ligue Régionale
Kévin ACARI

Handwritten signature in blue ink, with the initials 'K.A.' written above it.

Le Secrétaire de la Ligue Régionale
Thomas RAMOND

Handwritten signature in blue ink, with the initials 'T.R.' written above it.

